

DIRECTIVES SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION A LA CONSERVATION DES MONUMENTS, ENSEMBLES ET SITES (1993)

L'Assemblée générale du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), réunie à Colombo (Sri Lanka) lors de sa dixième session, du 30 juillet au 7 août 1993 :

Considérant l'étendue de la notion du patrimoine recouvert sous l'expression *monuments, ensembles et sites* ;

Considérant la grande diversité des actions et interventions imposées par la conservation de ce patrimoine et la nécessité de les encadrer dans une discipline commune ;

Constatant qu'un grand nombre de professions différentes doivent collaborer dans le cadre d'une discipline commune de la conservation, ce qui nécessite une éducation et une formation adéquate en vue de garantir une bonne communication et une action coordonnée dans les interventions de conservation ;

Compte tenu de la Charte de Venise et de la doctrine de l'ICOMOS qui en découle et considérant la nécessité d'établir un document de référence pour les organisations et institutions qui se consacrent à la formation, et de contribuer à l'élaboration ainsi qu'à la définition de normes et de critères compatibles avec les exigences culturelles et techniques particulières à chaque communauté ou région ;

Adopte les directives suivantes, et *Recommande* leur diffusion pour information auprès des organisations, institutions et autorités concernées.

OBJET DES PRÉSENTES DIRECTIVES

1. L'objet de ce document est de contribuer à la définition de normes et de directives pour l'enseignement et la formation dans le domaine de la conservation des monuments, des ensembles et des sites définis comme patrimoine culturel par la Convention du patrimoine mondial de 1972. Ce patrimoine culturel comprend aussi bien les bâtiments historiques, les villes et sites historiques, que les sites archéologiques, les paysages historiques et culturels et les objets qui s'y trouvent. La question de leur conservation se pose aujourd'hui, et continuera de se poser à l'avenir, de façon cruciale.

CONSERVATION DU PATRIMOINE

2. Il est généralement admis aujourd'hui que la conservation du patrimoine constitue une partie intégrante du développement culturel et environnemental. Toute stratégie de gestion soutenable d'un changement qui se veut respectueux du patrimoine culturel impose de prendre en compte la conservation dans les objectifs économiques et sociaux contemporains, notamment dans le tourisme.

3. Le but de la conservation est de prolonger la vie du patrimoine culturel et, si possible, de clarifier les messages artistiques et culturels qu'il contient sans en altérer l'authenticité et la signification. La conservation est une activité culturelle, artistique, technique et artisanale fondée sur des études humanistes et scientifiques ainsi que sur une recherche systématique. La conservation doit donc tenir compte du contexte culturel dans lequel elle s'inscrit.

NÉCESSITÉ D'UN ENSEIGNEMENT ET D'UNE FORMATION ADAPTÉS

4. Il est nécessaire d'avoir une approche globale de notre patrimoine sur la base d'un pluralisme et d'une diversité culturels qui doivent être pris en compte par les professionnels, les artisans et les décideurs. La conservation requiert une capacité d'observation, d'analyse

et de synthèse. Le professionnel de la conservation devrait avoir une approche souple et pragmatique fondée sur une conscience culturelle qui devrait se refléter dans son travail pratique, sa formation, son éducation par un jugement sain et un sens de la mesure allié à la compréhension des besoins de la communauté. De plus, le caractère interdisciplinaire de cette activité requiert de nombreuses qualifications professionnelles et artisanales.

5. Les interventions en conservation devraient être confiées seulement à des personnes compétentes pour exercer ces activités spécialisées. L'enseignement et la formation en conservation devraient former une catégorie de professionnels capables de :

a) lire un monument, un ensemble ou un site et identifier sa signification symbolique, culturelle ainsi que sa fonction ;

b) comprendre l'histoire et la technologie des monuments, des ensembles ou des sites afin de définir leur identité, d'interpréter les résultats d'une telle recherche et de trouver les moyens adéquats de les conserver ;

c) comprendre le contexte et l'environnement d'un monument, d'un ensemble ou d'un site, et notamment sa relation avec d'autres bâtiments, des jardins ou des paysages ;

d) rechercher et analyser toutes les sources d'informations disponibles en ce qui concerne le monument, l'ensemble ou le site étudié ;

e) comprendre et analyser le comportement des monuments, ensembles et sites en tant que systèmes complexes ;

f) apprendre à faire un diagnostic sur les causes intrinsèques et extrinsèques de dégradation en vue de mettre en oeuvre les actions de sauvegarde appropriées ;

g) faire l'inspection d'un monument, d'un ensemble ou d'un site, rédiger des rapports accessibles aux non spécialistes, illustrés par divers moyens tels les esquisses, les relevés et les photographies ;

h) connaître, comprendre et appliquer les conventions et recommandations de l'Unesco, les chartes, les règlements et directives adoptés par l'ICOMOS ou d'autres organismes ;

i) exprimer des jugements équilibrés fondés sur des principes éthiques reconnus et s'engager à maintenir en bon état, à long terme, le patrimoine ;

j) savoir reconnaître à quel moment il est nécessaire de demander des conseils et définir le travail qui doit être fait par les différents spécialistes, par exemple dans le cas de peintures murales, de sculptures et d'objets à valeur artistique et historique et dans le cas d'études des matériaux et des systèmes ;

k) donner un avis d'expert sur les stratégies d'entretien, les politiques de gestion et le cadre d'intervention pour la protection et la préservation des sites et des monuments, de leur contenu et de leur environnement ;

l) établir une documentation sur les travaux exécutés, et la rendre accessible ;

m) travailler dans des groupes multidisciplinaires et appliquer des méthodes reconnues ;

n) travailler avec les habitants, les autorités responsables et les gestionnaires afin de résoudre les conflits et d'élaborer des stratégies de conservation adaptées aux besoins, capacités et ressources locales.

OBJECTIFS DES COURS

6. Il est nécessaire de transmettre l'esprit, la démarche et le savoir en matière de conservation à tous ceux qui interviennent directement ou indirectement sur le patrimoine culturel.

7. La pratique de la conservation est interdisciplinaire; il en résulte que les cours doivent également avoir un caractère pluridisciplinaire. Les professionnels, à savoir les universitaires et les artisans spécialisés, qui disposent déjà d'une qualification professionnelle, vont avoir besoin d'une formation supplémentaire afin de devenir de

véritables *spécialistes en conservation*. Il en va de même pour ceux qui s'efforcent d'intervenir avec compétence sur l'environnement historique.

8. Les spécialistes de la conservation ont le devoir de s'assurer que tous les artisans et le personnel travaillant sur un monument, un ensemble ou un site respectent sa signification.

9. La formation aux méthodes d'intervention et de réparation des dommages aux biens culturels en cas de catastrophe, tel que le renforcement et l'amélioration des moyens de prévention des incendies et des autres mesures de sécurité, doit faire partie des programmes des cours de conservation.

10. Les métiers traditionnels constituent un patrimoine culturel de grande valeur. Les artisans qui ont déjà un niveau élevé d'habileté manuelle, devraient être formés au travail de conservation, et recevoir un enseignement portant sur les grands traits culturels de chaque époque, l'histoire de leur métier, la théorie et la pratique de la conservation, appuyée sur une documentation. De nombreuses spécialités historiques devront être répertoriées et réhabilitées.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

11. Il existe plusieurs méthodes pour parvenir à mettre en place un enseignement et une formation satisfaisantes en conservation. Les variantes dépendront des traditions et des législations ainsi que du contexte administratif et économique de chaque région culturelle. Les échanges actifs d'idées et d'opinions entre les différents instituts d'un même pays et à des niveaux internationaux sur les nouvelles approches de l'éducation et de la formation devraient être encouragés. L'existence d'un réseau de collaboration formé d'individus et d'institutions est essentielle au succès de ces échanges.

12. L'enseignement et la sensibilisation à la conservation devraient débiter à l'école, se poursuivre à l'université et au delà du parcours scolaire et universitaire. Les institutions d'enseignement jouent un rôle important en élevant les connaissances visuelles et culturelles, ce qui accroît la capacité de lire et de comprendre les éléments de notre patrimoine et donne la formation dont ont besoin les candidats à la spécialisation. L'apprentissage des techniques artisanales par le biais de stages pratiques devrait être encouragé.

13. Des cours de perfectionnement professionnel continu peuvent compléter l'éducation initiale et la formation de professionnels. Les cours à temps partiel se déroulant sur une longue durée constituent une méthode efficace pour l'enseignement de haut niveau. Ils sont très utiles notamment dans les très grandes villes. Des cours de brève durée peuvent aussi contribuer à élargir les modes de pensée, mais ils ne sauraient transmettre les techniques ou une compréhension profonde de la conservation. Ils peuvent aider à l'introduction des concepts et techniques de conservation dans la gestion de l'environnement bâti et naturel et des objets qui s'y trouvent.

14. Les participants à ces cours spécialisés devraient être d'un niveau élevé, avoir en principe reçu une éducation et une formation appropriées et disposer d'une expérience professionnelle pratique. Les cours pour spécialistes devraient être pluridisciplinaires avec des matières de base pour tous les participants et des matières à options pour développer les aptitudes et/ou combler les vides dans l'éducation et la formation reçue auparavant. Pour compléter l'éducation et la formation du professionnel de la conservation, un stage est recommandé pour donner une expérience pratique.

15. Chaque pays ou chaque région devrait être encouragé à créer au moins un institut à vocation large, destiné à délivrer une éducation, une formation et des cours spécialisés. Il peut falloir plusieurs décennies pour mettre en place un centre de conservation pleinement compétent. C'est pourquoi des mesures à court terme sont nécessaires, notamment celles qui consistent à prendre l'initiative de développer des programmes entièrement nouveaux à partir des programmes existants. Les échanges d'enseignants, d'experts et d'étudiants au niveau national, régional et international devraient être encouragés. L'évaluation périodique des programmes de formation par les professionnels de la conservation est une nécessité absolue.

RESSOURCES

16. Les moyens nécessaires à la mise en place de ces cours spécialisés peuvent s'analyser ainsi :

a) un nombre adéquat de participants du niveau requis - une fourchette de 15 à 25 constituant la situation idéale ;

b) un coordonnateur à plein-temps, avec un soutien administratif suffisant ;

c) des enseignants avec de bonnes connaissances théoriques, une expérience pratique de la conservation et une bonne pédagogie ;

d) des équipements complets, avec une salle de conférence, du matériel audio-visuel, vidéo, etc., des studios, des laboratoires, des ateliers, des salles de réunion et des bureaux pour le personnel ;

e) un centre de documentation et une bibliothèque offrant les ouvrages de référence, des facilités pour une recherche systématique, et un accès aux réseaux informatisés ;

f) un éventail de monuments, ensembles et sites accessibles à proximité.

17. La conservation des biens culturels ne peut se faire sans une documentation permettant la compréhension des monuments, des ensembles ou des sites et de leur contexte spécifique et signification. Chaque pays devrait avoir un institut de recherches et d'archivage pour répertorier son patrimoine culturel et tous les travaux de conservation relatifs à ce patrimoine. Les cours devraient fonctionner en coopération avec ces instituts.

18. Les frais d'inscription ou de scolarité pour des participants déjà en milieu de carrière, exerçant des responsabilités, peuvent nécessiter des financements spéciaux.